

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-04-001 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : G. LOUIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE PASCALE ROBERT comme secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604001-DE

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-04-002 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Rapporteur : G. LOUIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Entendu son rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

PRECISE que le procès-verbal est publié sur le site internet de la commune et qu'un exemplaire papier est mis à disposition du public sur demande

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D202604002-DE

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,


Guillaume LOUIS
Signature
13 avr. 2026
Guillaume LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-04-003 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PABU

Rapporteur : G. LOUIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-8, L.2121-12, L.2121-19, L.2121-27-1 et L.2312-1,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 31,

VU les délibérations susvisées du 27 juillet relatives aux conseils communaux et d'initiative citoyenne des communes déléguées,

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte le règlement intérieur relatif à ses modalités de fonctionnement annexé à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604003-DE

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits.



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-04-004 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : G. LOUIS

L'article 1650-1 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté à 8. Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

DESIGNE les personnes suivantes membres de la commission communal des impôts directs :

Titulaires

1. LOUIS Guillaume	9.ROBERT Pascale
2.ALLO Olivier	10.BECHET Christine
3.MARCHAND Cinderella	11.ANDRÉ Catherine
4.GOURRET Denis	12.CORNIC Catherine
5.PIN Coralie	13.TOURBOT Philippe
6.BOGAS Patrice	14.THOMAS Denise
7.VERGNIAUD Mélanie	15.HENRY Bernard
8.RONGIER Claude	16.DEREAT Jean-Yves
Suppléants	
1.CHIKH Karim	9.LE GARS Stéphane
2.FLEUROT Jennifer	10.CORDIER Isabelle
3.FAMEL Antinéa	11.AUFFRAY Jean-Michel
4.LESCURE Rémi	12.IKEZOUHENE Mourad
5.LYNCH Charles-Edouard	13.LE BORGNE Martine
6.HELARY Philippe	14.MONFORT Bruno
7.KARROUMI Jamila	15.HENRY Joël
8.NICOLAS Lenaïg	16.BECHET Dominique

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdit:



Guillaume LOUIS
Signature
13 avr. 2026

Guillaume LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-005 : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : G. LOUIS

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 de CGCT, prévoyant que la C.A.O d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein,

Vu les propositions établies par M. Le Maire,

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les personnes suivantes membres de la commission d'appel d'offres à titre permanent sous la présidence de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604005-DE

Titulaires	Suppléants
Olivier ALLO	Denis GOURRET
Coralie PIN	Catherine CORNIC
Denise THOMAS	Jean-Yves DEREAT

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an suscils,



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURÉ Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-006 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : G. LOUIS .

Le Maire invite les membres du conseil municipal à désigner les membres des différentes commissions municipales.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ARRETE selon le tableau ci-dessous la composition des commissions municipales :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604006-DE

Commission Aménagement	Commission Solidarités
<i>Olivier ALLO</i> Catherine CORNIC Claude RONGIER Christine BECHET Philippe TOURBOT Karim CHIKH Philippe HELARY	<i>Cinderella MARCHAND</i> Jennifer FLEUROT Mélanie VERGNIAUD Catherine ANDRÉ Christine BECHET Charles-Edouard LYNCH Jean-Yves DEREAT
Commission Ressources	Commission Education et Citoyenneté
<i>Denis GOURRET</i> Catherine CORNIC Pascale ROBERT Coralie PIN Claude RONGIER Bernard HENRY	<i>Coralie PIN</i> Mélanie VERGNIAUD Catherine ANDRÉ Antinée FAMEL Philippe TOURBOT Denis GOURRET Cinderella MARCHAND Rémi LESCURE Jamila KARROUMI
Commission Sports et Vie associative	Commission Culture et Patrimoine
<i>Patrice BOGAS</i> , Catherine CORNIC Claude RONGIER Mélanie VERGNIAUD Antinée FAMEL Jennifer FLEUROT Charles-Edouard LYNCH Jamila KARROUMI Philippe HELARY	<i>Mélanie VERGNIAUD</i> Pascale ROBERT Patrice BOGAS Cinderella MARCHAND Philippe TOURBOT Coralie PIN Karim CHIKH Philippe HELARY
Commission Communication et Numérique	Commission Enfance et Jeunesse
<i>Rémi LESCURE</i> Denis GOURRET Philippe TOURBOT Catherine CORNIC Mélanie VERGNIAUD Jamila KARROUMI Denise THOMAS	<i>Antinée FAMEL</i> Jennifer FLEUROT Coralie PIN Catherine ANDRÉ Jamila KARROUMI

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604006-DE

Commission Environnement et Biodiversité	Commission Sécurité et Tranquillité
<i>Karim CHIKH</i>	<i>Catherine CORNIC</i>
Charles-Edouard LYNCH	Claude RONGIER
Denis GOURRET	Pascale ROBERT
Mélanie VERGNIAUD	Olivier ALLO
Rémi LESCURE	
Jean-Yves DEREAT	Philippe HELARY

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdi



Guillaume LOUIS
Signature
13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-04-007 : DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : G. LOUIS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604007-DE

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : xx voix

Abstention : xx voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdi



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-008 : DESIGNATION MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : G. LOUIS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner les délégués à la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale. Il présente à l'assemblée les 8 candidats, membres du conseil municipal.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE en tant que membre du conseil d'administration du CCAS communal :

Cinderella MARCHAND

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604008-DE

Catherine ANDRÉ

Christine BECHET

Jennifer FLEUROT

Patrice BOGAS

Philippe TOURBOT

Jamila KARROUMI

Denise THOMAS

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an sus



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-009 : DESIGNATION REPRESENTANT CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapporteur : G. LOUIS

Vu la demande reçue de l'ARS Bretagne en vue de renouveler la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guingamp

Vu les dispositions de l'article R. 6143-2 du Code de la santé publique,

Entendu son rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Monsieur Guillaume LOUIS comme représentant communal amené à siéger au sein du collège des collectivités territoriales du Centre Hospitalier Communal de Guingamp

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604009-DE

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Guillaume LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-010 : DESIGNATION REPRESENTANTS ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : G. LOUIS

Vu les demandes reçues de la part de différents organismes pour procéder à la désignation de représentants de la commune de Pabu au sein de leurs instances,

Entendu son rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Catherine CORNIC en tant que correspondante défense auprès de la délégation militaire départementale des côtes d'Armor

DESIGNE Monsieur Olivier ALLO en tant que représentant communal titulaire au Syndicat départemental d'énergie des côtes d'Armor ; Monsieur Karim CHIKH en tant que représentant communal suppléant

DESIGNE Madame Cinderella MARCHAND en tant que représentante de la commune à l'ASAD Argoat ; Madame Christine BECHET en tant que représentante suppléante

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604010-DE

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : xx voix

Abstention : xx voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

 **Guillaume LOUIS**
Signature
13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-011 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : D. GOURRET

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le compte financier unique (qui reprend l'ancien compte de gestion tenu par le SGC de Guingamp et l'ancien compte administratif tenu par M. Le Maire). Ce document comptable unifié comprend les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Le conseil est invité à se prononcer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le bilan du compte financier unique est présenté ci-après (le document complet sera disponible en séance du conseil). Il est demandé à l'assemblée de constater la sincérité des éléments figurant au CFU et d'en voter l'approbation.

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, le compte financier unique du Budget Communal de l'exercice 2025 arrêté comme suit

II - PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 997 917,46	G 2 570 508,75
	Section d'investissement	B 1 842 193,63	H 1 291 978,01
		S	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 247 480,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 45 123,43 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 3 885 234,52	= G+H+I+J 5 109 966,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 373 000,00	L 114 300,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 373 000,00	= K+L 114 300,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 997 917,46	= G+I+K 3 817 988,97
	Section d'investissement	= B+D+F 2 260 317,06	= H+J+L 1 406 278,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 258 234,52	= G+H+I+J+K+L 5 224 266,98

Vote du conseil municipal :

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

(moins une voix, M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote)

 Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits.



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère régulier de la délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-012 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET LOTISSEMENT MAZIER

Rapporteur : D. GOURRET

Après présentation par D. GOURRET Adjoint en charge des finances, du compte financier unique 2025 qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution du budget 2024 :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 279 010.70 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT : 0.00 €**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (M. Le Maire ne prenant pas part au vote)

Loissement de Pabu				CA 2025	FONCTIONNEMENT				
				(noté au niveau du chapitre, montants HT)					
DEPENSES				BP	RECETTES				BP
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
6013	011	terrain à aménager	terrain acquis+frai	-00	7045	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	36 260,00
6045	011	études, prestations de service	études géométr						
			essais de sols		7120	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (D 335)	-00
6049			faouilles archéologiques	-00	7470		Participations		
605	011	travaux	voies, VRD...	-00	7135	042	variation terrains aménagés	constatation stock final (par D 3655)	-00
			Régul TVA	-00					
608	011	frai accessoires	commission sur emprunt		774		subvention exceptionnelle	Vest	
	043		transfert intérêts emprunt		7780		produits exceptionnels		-00
	011		Indemnité						
			Divers impôts et taxes	-00					
			sTotal (coût de production)	-00					
66111	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	-00
7120	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)						
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial (par C 3655)	64 563,48					
602	002	résultat fonct. reporté	déficit	200 707,22	602		résultat fonct. reporté	excédent	
6322	65	excédent reversé	au budget principal		7650		subvention	par le budget principal	-00
658	65	Régularisation des centimes de TVA			758		Régularisation des centimes de TVA		
			TOTAL	315 270,70				TOTAL	36 260,00
				INVESTISSEMENT					
1641	16	emprunt	remboursement capital	64 563,48	1641	16	emprunt en euros		
1637	16	avance budget pai	remboursement avance	-00	16376	16	avance		-00
1659	040	terrains aménagés	constatation stock final (par C 71355)	-00	1659	040	terrains aménagés	Annulation stock initial (D 71355)	64 563,48
601	001	résultat inv. reporté	déficit	-00	601	001	résultat inv. reporté	excédent	
			TOTAL	64 563,48				TOTAL	64 563,48

APPROUVE le Compte financier unique du Lotissement Mazier 2025

Vote du conseil municipal :

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

(M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote)

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdit



Guillaume LOUIS
 Signature
 13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-013 : DISPOSITIF AIDE FINANCIERE DESTRUCTION NIDS DE FRELONS ASIATIQUES 2026

Rapporteur : K. CHIKH

Le frelon asiatique est présent sur le département des côtes d'Armor depuis 2011. Cette espèce invasive est classée par arrêté ministériel dans la liste des dangers sanitaires au regard de l'impact environnemental avéré sur la santé des populations d'abeilles, et sur l'entomofaune locale (autres pollinisateurs). Elle menace par ailleurs, de plus en plus la sécurité publique (risque d'accès involontaire aux nids dangereux).

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain. Guingamp-Paimpol Agglomération prenait en charge jusqu'à 2021 une partie du coût de la destruction (20€ par nid primaire : diamètre inférieur à 10 cm et 40€ par nid secondaire : diamètre supérieur à 10cm) sur le fondement d'un fonds de concours attribué après déclaration transmise chaque fin d'année.

L'agglomération ne supporte plus ces coûts depuis 2022. Le dispositif voté en 2023 prévoyait une participation à hauteur de 50% du coût TTC (arrondi à l'euro près) supportée par le bénéficiaire pour la destruction des nids primaires et secondaires, plafonnée à 60 €.

Afin d'encourager la destruction rapide des nids de frelons asiatiques, il est proposé de prendre en charge en intégralité le coût inhérent à la destruction des nids

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte les modalités de prise en charge suivantes à partir du 13 avril 2026 :

- Prise en charge intégrale du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques sur la base de la facture transmise par l'entreprise procédant à la destruction
- Les bénéficiaires sont les particuliers propriétaires fonciers ou ayant droit de la commune. Le bénéficiaire doit au préalable entrer en contact avec les services de la mairie, seuls compétents pour évaluer la nature du nid et contacter l'entreprise qui procèdera à la destruction

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif de l'année à laquelle la dépense se rapporte

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-014 : AVENANT CONVENTION VALORISATION ARCHEOLOGIQUE – FOUR DE POTIERS

Rapporteur : D. GOURRET

La commune a souhaité, dans le cadre du projet de restauration du four des potiers à Kerez, conclure avec la société Eveha un contrat de prestation archéologique, pour le suivi des travaux (par un archéologue et un topographe géomaticien), réaliser un relevé numérique 3D du four avant et après la restauration et étudier les éléments mis au jour lors des travaux de restauration.

Du fait de vestiges plus nombreux et complexes qu'attendu, et suite au courrier électronique du 25 août 2025 du service régional de l'Archéologie demandant de réaliser l'étude de la céramique mise au jour lors des interventions de terrain, des moyens complémentaires sont mobilisés pour la rédaction du rapport. L'étude céramologique portera sur un échantillon issu des niveaux les plus anciens. Le prix de l'étude ainsi que le délai d'exécution se trouvent ainsi modifiés. L'étude céramologique et la rédaction du rapport seront mis en œuvre au printemps 2026. Les travaux seront déclenchés sous la forme de bons de commande. Les moyens complémentaires nécessaires à la rédaction d'un rapport de fouille intégrant l'étude céramologique suivent la décomposition du prix global et forfaitaire détaillée ci-dessous :

Traitement des données : 4 prestations de 415.00 € unitaire = 1660.00 € HT
Etude céramologique : 5 prestations de 400.00 € unitaire = 2000.00 € HT

Vu la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2023

Vu la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2024

Vu la délibération du conseil municipal du 31 mars 2025

Entendu son rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant transmis par la société Eveha pour la valorisation archéologique du four de potiers, pour un montant maximal de 3660.00 € HT (4392.00 € TTC)

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2026

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdi :



Guillaume LOUIS
Signature
13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-015 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF N°1

Rapporteur : D. GOURRET

Il convient de modifier le budget primitif voté pour intégrer la dépense de 4392.00 €. Les sommes prévues au budget à l'opération en question ne permettent pas, en l'état, de s'acquitter du montant prévu au contrat.

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de la modification suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT Opération 137 Maison des Potiers Compte 231 Immobilisations corporelles en cours	+ 5 000.00 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT Opération 113 Voirie Compte 231 Immobilisations corporelles en cours		- 5 000.00 €

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdi



Guillaume LOUIS
Signature
13 avr. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026



Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETARE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-016 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : C. PIN

C. PIN rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir, pour le service scolaire, un poste ponctuel pour assurer un taux d'encadrement satisfaisant sur le temps du midi à l'école du Croissant. La variabilité des effectifs justifie que le poste, en l'état, ne soit pas permanent

Il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 27 avril 2026

- Pour le service scolaire : un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 8/35° et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de créer, à compter du 27 avril 2026, un emploi non permanent d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 8/35^e et contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois

DIT que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au Chapitre 012 du Budget primitif de l'année en cours

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS - COMMUNE DE PABU				
avr-26				
GRADE	CADRE D'EMPLOI	FONCTION	DHS	EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	Attachés territoriaux		35 H	
Attaché	Attachés territoriaux	DGS	35 H	1
Rédacteur principal 1e cl.	Rédacteurs	Agent administratif polyvalent	35 H	1
Adjoint administratif principal 1e cl.	Adjoints administratifs	Agent administratif polyvalent	35 H	1
Adjoint administratif	Adjoints administratifs	Agent administratif polyvalent	28 H	1
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint territorial du patrimoine 1e cl.	Adjoints territoriaux du patrimoine	Responsable Médiathèque	28 H	1
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM		35 H	0
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.	ATSEM		33 H	
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.	ATSEM	ATSEM	33 H	1
FILIERE TECHNIQUE - Ecoles				

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604016-DE

Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques		35 H	
Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques	ATSEM	33 H	1
Adjoint technique principal 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	18,43 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Responsable cantine garderie	33 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	ATSEM	33 H	
Adjoint technique	Adjoints techniques	Responsable cantine garderie	28 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	26 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	24 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	22 H	1
Adjoint technique	Adjoints techniques	Agent polyvalent service scolaire	22 H	1

FILIERE TECHNIQUE - Services tech.

Technicien 2e classe	Techniciens	Responsable service technique	35 H	1
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise		35 H	
Agent de maîtrise principal	Agents de maîtrise		35 H	1
Adjoint technique tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques		35 H	
Adjoint technique tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique tech. ppal. 1e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique tech. ppal. 2e cl.	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35H	1
Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35 H	1
Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	35H	1
Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	Agent polyvalent services techniques	15H	1

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 022-212201610-20260413-D202604016-DE

EMPLOIS NON PERMANENTS

Adjoint technique	Adjoint techniques		35 H	
Adjoint technique	Adjoint techniques		14 H	1
Adjoint technique	Adjoint techniques		8 H	
Adjoint technique	Adjoint techniques		4 H	1
Apprentissage CAP AEPE			35 H	1

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdit ,



Guillaume LOUIS

Signature

13 avr. 2026

Guillaume LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.